

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le 30 janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de Weitbruch, légalement convoqué le 24 janvier 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire Fernand HELMER,

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de conseillers présents 16

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, et Jean-Claude GOTTRI.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Julie GASS - HUSS, François DISS, Jean-Marc PFRIMMER, Bruno DEBUS, Jean-Marie KALLENBACH, Christa METZ, Brigitte RIEHL, Sandrine LUX, Robert GELDREICH, Paul KOBI, Léonard STEINMETZ

Absents excusés avec pouvoir 3

M Jean-Marc SUSS donne pouvoir à M. Jean-Marc PFRIMMER

M Jean-Claude KREBS donne pouvoir à M. Fernand HELMER

M Rémy RUBRECHT donne pouvoir à M. Bruno DEBUS

Absent excusé 0

Quorum

Calcul du quorum : $19 : 2 + 1 = 10$

Avec 16 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services.

Le Maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du Maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Point d'information sur les compétences exercées par La Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ)
4. Domaine et patrimoine – lotissement Strieth - radiation du droit à la résolution
5. Forêt – approbation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2014
6. Forêt – approbation de l'état d'assiette des coupes 2015
7. Finances – renouvellement de la ligne de trésorerie
8. Cession de l'arroseur
9. Fonction publique - création d'un poste pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
10. Informations et questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Maire relève que le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2013, transmis aux conseillers municipaux, n'a pas fait l'objet d'observations écrites. Aucune remarque n'est formulée oralement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2013 puis procède à sa signature.

2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1 Réunions et actions diverses

Monsieur le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au maire ont participé :

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Réunion du Conseil communautaire : néant

Réunion du bureau : 13 janvier, 20 janvier (séminaire)

Commission Jeunesse : 21 janvier : à Hoerd, remise d'un prix à l'occasion d'un concours de dessin concernant la sécurité routière

Commission d'appel d'offres : 27 janvier (viabilisation du lotissement « Hippodrome »)

❖ MUNICIPALITE (Maire et Adjoint)

- Réunion hebdomadaire le mardi à 19h

❖ COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission urbanisme : 7 janvier

- Comité des fêtes : 22 janvier (calendrier des fêtes 2015)

❖ REUNIONS AU CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) :

- Réunions mensuelles : 14 janvier

❖ EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE, rue principale

- réunions de chantier tous les mercredis matins

❖ DIVERS

- 17 janvier : réunion avec le directeur de l'ONF et le responsable de secteur

- 24 janvier : vœux de la Sous Préfète de Haguenau

- 24 janvier : adjudication de bois de chauffage au Millenium

- 29 janvier : réunion au lycée CFA de Haguenau

- 29 janvier : réunion avec GAZ de France / rue des Messieurs

2/2 Informations concernant les délégations du conseil municipal au Maire (article L.2122-22 CGCT)

- Informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner (alinéa 15):

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Prémption Urbain	Date d'envoi
24/12/2013	M. et Mme Guy HEITZ	Maison & jardin 23 rue du Lin WEITBRUCH	6 6	35 144/35	12.59 0.32	Mme Catherine HAUCK et M. Olivier PASTURAUD 8 rue St Wolfgang 67720 WEYERSHEIM	OUI	06/01/2014

Le maire donne la parole à Damien HENRION qui relate l'avancement des travaux à l'école.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ)

Le maire informe les conseillers que la Ligue contre le cancer avec la CCBZ organisera le « Relai pour la vie » les 21 et 22 juin 2014 (24h de relais marche ou course).
Micheline BLANCK est le référent élu pour Weitbruch.

Par ailleurs le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2013 a été transmis par email aux conseillers municipaux.

Ensuite, Damien HENRION précise que la CCBZ lancera la consultation pour la réfection de la rue Oberend, l'impasse des Roses et l'impasse du Temple en 2014.

4. Domaine et patrimoine – lotissement Strieth - radiation du droit à la résolution

A l'occasion de la vente des lots du lotissement Strieth, la commune s'était réservée le droit de résolution (en cas de revente d'un lot, la commune était prioritaire).

A ce jour, tous les lots sont vendus et les constructions réalisées. Ce droit devient de ce fait sans objet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à consentir à la radiation du droit à la résolution de la vente au profit de la Commune de Weitbruch et à l'autoriser à signer une procuration en ce sens.

5. Forêt – approbation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2014

Le maire présente les propositions de l'ONF :

Le programme des travaux patrimoniaux : 28.006 TTC

- Travaux de dégagement, dépressage, cloisonnement et divers pour un montant de 25 850 € HT
- TVA, honoraires et assistance gestion de la main d'œuvre : 2.156 €

L'état prévisionnel des coupes : pour un résultat net prévisionnel de 9.110 € HT

- Recettes brutes : 22.500 € HT
- Frais d'abattage, de façonnage et de débardage : 13 390 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le programme des travaux et l'état prévisionnel des coupes pour 2014
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

6. Forêt – approbation de l'état d'assiette des coupes 2015

L'état d'assiette transmis par l'ONF permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'ONF propose de marteler dans les parcelles 2i et j, 4i, 5j, 6j, 7j, 12a, 20 a et j, et 21j pour un total estimé de 1.103 m3.

Des modifications pourront encore intervenir d'ici l'établissement de l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) pour 2015 qui sera soumis au conseil municipal fin 2014. C'est bien l'approbation de l'EPC qui engagera une décision de commercialisation des produits de la coupe.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver l'état d'assiette 2015
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

7. Finances – renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le maire,

Vu l'expiration de la ligne de trésorerie en cours, le 3 mars 2014,

Vu le montant débloqué à ce jour,

Vu les projets engagés et les projets susceptibles d'être inscrits au BP 2014,

Vu les trois offres sollicitées auprès des établissements bancaires,

DECIDE à l'unanimité

- De souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges aux conditions suivantes :

Montant	1.000.000 €
Durée	1 an
Taux d'utilisation	Euribor 3 mois moyenné du mois
Marge	1,60 %
Frais de dossier	0,10 %
Commission d'engagement	0,20 %
Commission de non utilisation	néant
Décompte des intérêts	trimestriel

- D'autoriser le maire à signer le contrat et toutes les pièces correspondantes
- D'inscrire la dépense au BP 2014.

8. Cession de l'arroiseur

Vu l'arrosage automatique installé au terrain de football, l'arroiseur à enrouleur est devenu inutile.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à céder l'arroiseur au prix de 150 € à M.et Mme RIEDINGER Francis de Hoerdet et à émettre le titre de recette.

9. Fonction publique – création d'un poste pour un contrat d'accompagnement à l'emploi CAE

Le Maire informe le conseil municipal :

Le contrat CAE est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou des missions locales pour le compte de l'Etat, ou du Conseil Général.

Un deuxième poste de C.A.E. pourrait être créé au sein de notre commune, affecté au service technique à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable jusqu'à 2 ans, à compter du 1er mars 2014.

L'Etat prendra en charge 70 ou 95% du SMIC horaire brut et exonèrera les charges patronales.

Le Maire propose au conseil municipal

La création d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à raison de 20h semaine pour une durée de 12 mois renouvelable jusqu'à 2 ans à compter du 1er mars 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

DECIDE par 18 voix pour et une abstention :

- d'adopter la proposition du maire,
- de charger le maire de procéder au recrutement,
- d'autoriser le maire de signer toutes les pièces correspondantes.

10. Informations et questions diverses

Informations diverses

- Le planning pour le bureau de vote des 23 et 30 mars 2014 : les conseillers sont invités à le compléter
- Fleurissement : la commune a eu un prix d'encouragement et un bon d'achat de 80 €
- La collecte de don du sang du 17/12/2014 a accueilli 59 donateurs
- Le procès-verbal des délibérations du SMITOM est affiché et sera transmis par email à l'ensemble des conseillers municipaux.

Dates à retenir

- Mercredi 19 février 2014 : commission des Finances
- Jeudi 6 mars 2014 : prochain conseil municipal

Le Maire remercie les conseillers municipaux et clos la séance à 22h00.

Lu et approuvé :

Fernand HELMER	Micheline BLANCK	Damien HENRION	Brigitte STEINMETZ
Jean-Claude KREBS Excusé pouvoir à Fernand HELMER	Jean-Claude GOTTRI	Julie GASS HUSS	Jean-Marc SUSS Excusé pouvoir à Jean-Marc PFRIMMER
François DISS	Jean-Marc PFRIMMER	Bruno DEBUS	Jean-Marie KALLENBACH
Christa METZ	Brigitte RIEHL	Rémy RUBRECHT Excusé pouvoir à Bruno DEBUS	Sandrine LUX
Robert GELDREICH	Paul KOBI	Léonard STEINMETZ	